

## Questions orales

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai déjà répondu à cette question. J'ai répété maintes et maintes fois que tous les députés font des collectes de fonds.

Le ministre a fait une collecte de fonds pour le Parti libéral du Canada. L'argent a été recueilli et affecté conformément à la loi. Cela se fait. J'ai fait la même chose à Calgary, Edmonton et Vancouver. Je le fais partout au pays. C'est comme cela que les partis politiques fonctionnent au Canada. C'est notre façon de garantir l'équité envers tous les partis. Tous les députés ont le droit de solliciter des fonds auprès des Canadiens.

Si vous pouvez établir un lien entre un contrat et une contribution, faites-le. Sinon, vous n'avez pas le droit de parler, parce que c'est la seule. . .

**Le Président:** Je demande à tous les députés de bien vouloir s'adresser à la présidence.

**Mme Deborah Grey (Beaver River, Réf.):** Monsieur le Président, dans leur livre rouge, les libéraux se sont engagés à rétablir l'intégrité de notre institution politique. Ils ont promis qu'un gouvernement libéral veillerait au respect des codes de conduite et ferait en sorte que les conflits d'intérêts soient des choses du passé.

Nous voici 20 mois plus tard et les Canadiens se demandent s'il y a un député libéral, à part le député de Notre-Dame-de-Grâce, qui se souvient des promesses du livre rouge sur lequel les libéraux avaient axé leur campagne électorale. Si le gouvernement prenait ses engagements au sérieux, il verrait à ce que son ministre du Patrimoine canadien fasse également partie du passé.

Pourquoi le gouvernement manque-t-il encore une fois à sa promesse de rétablir l'intégrité de nos institutions politiques?

• (1445)

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, c'est la dixième fois au moins qu'ils posent la même question. J'ai déjà répondu que l'argent avait été versé au Parti libéral, conformément à la loi, et je n'ai rien à ajouter.

\* \* \*

[Français]

## LE CODE CRIMINEL

**M. Michel Daviault (Ahuntsic, BQ):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre sur un autre sujet.

Hier, le Comité spécial du Sénat sur l'euthanasie et l'aide au suicide a déposé son rapport. Il contient différentes recommandations concernant, entre autres, l'acharnement thérapeutique et les directives préalables, l'aide au suicide et l'euthanasie. Le premier ministre s'est déjà engagé à une discussion en cette Chambre.

Le premier ministre peut-il s'engager à créer, comme l'opposition officielle le lui a demandé en novembre dernier, un comité parlementaire de la Chambre des communes pour étudier cette question?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, nous avons reçu hier ou avant-hier le rapport du comité qui est présentement étudié par le ministre de la Justice. La suggestion du député de soumettre ce problème-là à l'étude d'un comité de la Chambre des communes est intéressante. Je vais en discuter avec le ministre de la Justice et si c'est dans l'intérêt de tous qu'un autre comité, cette fois-ci de la Chambre des communes, étudie cette question, je n'y verrais personnellement pas d'objection.

**M. Michel Daviault (Ahuntsic, BQ):** Monsieur le Président, sur la question de l'acharnement thérapeutique, je rappelle au premier ministre le rapport de la Commission de réforme du droit de 1983 qui recommandait de modifier le Code criminel, plus spécifiquement concernant l'acharnement thérapeutique.

Compte tenu de l'importance de cette question, et considérant que tout le monde est d'accord sur la question de l'acharnement thérapeutique pour modifier le Code, le premier ministre peut-il s'engager à agir rapidement et à déposer un projet de loi en cette Chambre?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, si tout le monde est d'accord et que la procédure la plus sûre pour y parvenir rapidement est de présenter un projet de loi, je suis persuadé que le ministre de la Justice voudra le faire.

D'un autre côté, le député a demandé si on ne pouvait pas étudier la possibilité d'avoir un comité parlementaire pour revoir toute la question; ce serait une autre option. Peut-être pourrions-nous combiner les deux en même temps. C'est ce que le ministre de la Justice va étudier et il fera rapport à la Chambre lorsqu'il sera prêt à donner une réponse.

\* \* \*

## LA PAUVRETÉ

**Mme Eleni Bakopanos (Saint-Denis, Lib.):** Monsieur le Président, plusieurs femmes vivent dans la pauvreté au Canada. Récemment, les femmes du Québec ont clairement indiqué qu'elles veulent que les gouvernements travaillent pour leur égalité économique.

Ma question s'adresse à la secrétaire d'État à la Situation de la femme. Est-ce que le gouvernement fédéral entend offrir autre chose qu'une chanson pour satisfaire les revendications légitimes des femmes?

**L'hon. Sheila Finestone (secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme), Lib.):** Monsieur le Président, je remercie la députée de Saint-Denis qui est une femme engagée et dévouée. Je dois vous dire que notre gouvernement est profondément attaché au développement et au principe de l'égalité des femmes.

Nous avons entrepris plusieurs projets, et, à prime abord, nous avons rétabli le Programme de contestation judiciaire. Le ministre du Développement des ressources humaines a pour sa part déposé un projet de loi sur l'équité en matière d'emploi. Le président du Conseil du Trésor a déposé la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Le ministre de la Justice a entrepris plusieurs initiatives pour améliorer le Code criminel.